

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2023

Le conseil municipal s'est réuni le 22 mars 2023 à 18 heures, sous la présidence de Patrice BOUCHER, Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 février 2023.

INFORMATIONS TRANSMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

- Présentation des indemnités annuelles des élus.

DEMANDE DE DSIL & FONDS VERT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE A L'ESPACE KREIZ-KER

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune souhaite poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux afin de réaliser des économies d'énergie. Le coût prévisionnel des travaux énergétiques s'élève à 56 000 €. L'Etat, par le biais de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et le Fonds Vert, pourraient accompagner la réalisation de ses travaux à hauteur de 50 %.

PRODUIT DES AMENDES DE POLICE : AMENAGEMENT ROUTE DE KERALIAS

Le Maire rappelle que le Conseil Départemental doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière aux communes. Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la route de Kéralias.

Ces travaux d'aménagement et de sécurité de la voirie communale permettront de réduire la vitesse et de garder une continuité dans le cheminement doux pour la sécurité des usagers. L'estimation des travaux s'élève 60 000 €.

DEMANDE DE LOCATION DE LA PARCELLE CADASTREE ZO N° 126 (ANCIENNES LAGUNES)

Le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal la demande du GAEC ABASQ qui se propose d'entretenir le terrain de l'ancienne lagune, cadastré ZO n° 126, situé près de la station d'épuration.

Dans sa demande, il est indiqué que le terrain sera fauché afin de récupérer l'herbe pour nourrir les génisses.

Dans un même temps, le département pourrait envisager le plantage d'arbres sur une partie des parcelles. Ceci ne poserait pas de problème aux agriculteurs qui sont partisans de l'agroforesterie.

Sur proposition de la commission « Développement Economique & Agriculture », le Conseil Municipal est favorable à la location de la parcelle cadastrée ZO n° 126, partie non bâtie, pour une somme annuelle de 5 €. Une convention sera signée entre les deux parties.

TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « LE CLOS DES CHENES » : LANCEMENT DE LA PROCEDURE

Le Maire informe l'assemblée que la commune est dispensée de l'enquête publique concernant le lotissement « Le Clos des Chênes » à condition qu'aucune modification de la voirie ne soit faite avant de rentrer dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal accepte le transfert amiable de la voirie et des équipements du lotissement à la commune, à savoir la voie dénommée « rue des Pinsons » dont la superficie est de 98 mètres linéaires et accepte de classer celle-ci dans le domaine public communal.

ALSH : POINT SUR LES TRAVAUX & AVENANTS AUX MARCHES

L'adjoint à l'Enfance Jeunesse, Anthony COLLIN, fait le point sur les travaux du futur ALSH. L'assemblée est informée que suite à la déconstruction intérieure de l'ancien presbytère, des travaux complémentaires, indécélables avant les travaux, sont nécessaires. Le maître d'œuvre propose deux devis pour des travaux imprévus sur le brisis.

Le montant des travaux complémentaires s'élève à 12 469.25 € TTC et concernent deux entreprises. Accord du conseil.

2023-24-08 – VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2023

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les locaux vacants depuis plus de deux ans. En conséquence, la commission des finances propose de fixer les taux 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation à **18.42 %**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à **37.35 %**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties à **41.31%**

BUDGET PRIMITIF 2023

Suite à la commission des Finances qui s'est réunie le 15 mars 2023, Karine HELIES présente le budget primitif 2023.

La section de fonctionnement du budget communal s'équilibre à 1 264 178.17 € :

- ↪ Les **dépenses** de fonctionnement comprennent : les charges à caractère général (359 70000 €) – les charges de personnel (274 480 €) – les autres charges de gestion courante (305 436 €) - les charges financières (29 900 €).
- ↪ Les charges à caractère général sont en hausse par rapport au budget primitif 2021, notamment en raison de la hausse importante des coûts de l'énergie, et des matériaux.
- ↪ Les principales **recettes** de fonctionnement proviennent : du résultat de fonctionnement reporté (185 723 €) - Impôts et taxes (137 821 €) – Fiscalité locale (592 790 €) – Dotations et subventions (296 503 €) – Autres produits (30 000 €).

La section d'investissement s'équilibre à 2 248 875 € :

- ↪ Les principales **dépenses** d'investissement : Acquisition du Local Santé & Bien-être au rez-de-chaussée du bâtiment Finistère Habitat (190 800 €) – Réhabilitation du Presbytère en ALSH et 2 logements (1 389 487 €) – Bâtiments/Voirie/Matériels (255 754 €) – Eclairage public et enfouissement des réseaux (30 454 €) – Remboursement du capital d'emprunt (96 342 €).
- ↪ Les principales **recettes** d'investissement : Excédent d'investissement 2022 (944 508 €) – Excédent de fonctionnement capitalisé (242 769 €) - le virement de la section de fonctionnement (265 620 €) - le fonds de compensation de la TVA (59 336 €) – Taxe d'Aménagement (10 000 €) – Subventions (698 700 €) – Opérations d'ordre (27 941 €).
- ↪ Les dépenses d'investissement sont en forte hausse en raison du lancement du projet d'ALSH et de deux logements au Presbytère, du rachat à Finistère Habitat du local Santé & Bien-être et des travaux de remplacement des éclairages des salles Félix Guéguen et Kreiz-Kêr par des leds ainsi que la chaudière de l'Espace Kreiz-Kêr. Cette hausse importante est compensée par l'accord des diverses subventions obtenues par l'Etat, la région et le département en recettes d'investissement.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

BATIMENTS NEUFS :

Local Santé & Bien Être : Les travaux des locaux communaux, d'une surface totale de 155 m², seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage déléguée à Finistère Habitat. L'estimation de l'aménagement des quatre locaux s'élève à 108 461 €. Les travaux devraient démarrés courant du 2^{ème} trimestre 2023 et devraient durer environ sept mois. A ce jour, trois cabinets sur quatre ont été réservés : par Marion QUERE, kinésithérapeute, Katy CALVEZ, esthéticienne, toutes deux déjà installées sur Kersaint-Plabennec (*Place Félix Guéguen*) et Chloé BOUCHER qui devrait s'installer comme ostéopathe dès la fin des travaux.

Logements sociaux : Les travaux ont pris beaucoup de retard. A ce jour, nous n'avons pas de date de fin de travaux.

VOIRIE – MATÉRIELS - BATIMENT :

Programme de voirie 2023 :

Le point est fait sur les travaux de voirie qui concernent cette année : les trottoirs au Dirou, reprise de l'affaissement de la chaussée route de Kéralias, deux jours de pointe à temps, sécurisation aux abords de l'école par l'implantation de figurines. La réfection de la voirie à Kervourc'h est à l'étude avec la commune de Plabennec, Kersaint-Plabennec.

Travaux d'aménagement et de sécurisation route de Kéralias :

Les travaux d'aménagement et de sécurisation seront réalisés cette année. Le montant de travaux s'élève à 56 000 € HT. Le projet sera subventionné par le Conseil Départemental au titre du Pacte Finistère 2030 à hauteur de 15 000 €.

Travaux de rénovation énergétique Salle Kreiz-Kêr : Coût global des travaux environ 56 000 € HT

- La commune a demandé le changement du compteur électrique dans les deux salles afin de bénéficier du bouclier tarifaire sur les abonnements. Des efforts devront être faits par les différents utilisateurs pour éviter les pics de consommation.
- Un audit énergétique a été réalisé à l'Espace Kreiz-Kêr en octobre 2022. La commission est favorable à la réalisation d'une partie des travaux préconisés, à savoir : remplacement des luminaires par des leds et de modifier la Centrale de Traitement d'Air avec l'installation de variateurs de débit, la pose d'une sonde CO² d'ambiance et d'une filtration différente. La commission valide les différents devis proposés pour la réalisation de ces travaux.
- Le remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière à condensation. Des devis sont en cours.

Le plan d'actions proposé à l'issue de l'audit énergétique regroupe de actions prioritaires, présentées ci-dessus, qui nécessitent une mise en œuvre simple, un investissement faible et un retour sur investissement rapide. Les consommations devraient baisser de près de 28 % ainsi qu'une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 34 %.

Travaux de rénovation énergétique Salle Félix Guéguen :

- Le remplacement des luminaires par des leds a été réalisé en janvier 2023. On peut déjà observer une baisse nette de la consommation d'énergie. Les projecteurs du stade de foot devraient être remplacés courant avril.
- Un audit énergétique sera lancé par le SDEF afin de savoir si des travaux de rénovation supplémentaires seraient judicieux. Le compteur électrique devait être changé au cours du mois d'avril.

Présentation du SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière) :

Une convention financière a été conclue entre la commune et le SDEF pour cette étude. Le mandataire de cette étude a rendu son rapport et ses préconisations. Suite à l'état des lieux de l'éclairage public, un programme de rénovation 2023-2026 est proposé à la commission. Il pourrait s'établir sur la base suivante : remplacement des projecteurs du stade la première année, en 2024, remplacement de l'ensemble des lampadaires rouges implantés dans l'agglomération pour un coût total de 46 200 € HT financés par le SDEF à hauteur de 50 %.

EMBELLISSEMENT-ENVIRONNEMENT :

Compost :

Mme Béatrice PERES informe le Conseil municipal que la commune propose aux Kersaintais de récupérer du compost gratuit à l'atelier communal, situé à Rubian en Kersaint-Plabennec, les mercredis 5 et 12 avril de 11 heures à 12 heures. Ce compost est issu de feuilles mortes. Il peut être utilisé pour le rempotage, les semis ou au pied des plantations.

Argent de Poche :

L'opération argent de poche reprendra les 18/19/20 avril prochain de 9 à 12 heures. Douze jeunes se sont inscrits.

VIE ASSOCIATIVE :

Kersaint-Plabennec : « Terre de Jeux 2024 » :

Anthony COLLIN informe l'assemblée que la commune vient d'être labellisée « Terre de Jeux 2024 ». Ce label nous engage à faire vivre à tous les émotions des Jeux 2024, à changer le quotidien des gens grâce au sport et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant.

POINT D'ACTIVITES DE LA CCPA

Plusieurs points ont été abordés lors des différents conseil ou bureau de communauté dont les comptes administratifs, le débat d'orientation budgétaire, l'attribution des subventions pour quelques manifestations, le bilan annuel de France Service qui a été présenté aux différents partenaires, le vote des taux de fiscalité 2023, la présentation des objectifs et des modalités de la concertation de la modification n° 2 du PLUi et la révision allégée n° 4 du PLUi relative à l'évolution d'une zone agricole (A2020) vers une zone économique à urbaniser (1AUE), l'organisation des Tréteaux chantants 2023 et la modification du régime indemnitaire des agents de la CCPA.

QUESTIONS DIVERSES

- **Théâtre à l'Espace Kreiz-Ker** par la troupe samedi 25 mars 2023